

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 27 JUIN 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

**RAPPORT N° 120627-22-PER**

### MODIFICATION DE POSTE

**M. GAILLAT expose :**

#### Médiathèque

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le conseil communautaire procédait à la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe afin d'assurer les tâches d'entretien des locaux ainsi que des missions liées à la préparation des collections.

Avec l'ouverture de la nouvelle médiathèque, l'élargissement des compétences au sein de la structure a permis à cet agent d'évoluer vers des missions biblio-économiques au sein de la section patrimoine, amenant ainsi le conseil communautaire dans sa séance du 30 juin 2010, à créer un autre poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour assurer l'entretien des nouveaux locaux.

Le présent rapport a donc uniquement pour objet de transformer le poste initial d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, la commission administrative paritaire compétente ayant émis un avis favorable sur ce changement de filière.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport ;
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;
- **CREE** un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT